

Etudes

Métiers

Emploi

Formation

Vie pratique

Loisirs, Sports

Vacances

Etranger

Aides de
l'Université
Autres aides
Organisme

Information
Jeunesse

ACTUEL

CRIJ Réunion

8.22 - Janv-Février 2013

Partir en stage à l'étranger

Il est important de partir en stage à l'étranger ! Pour certaines formations, ces stages sont même obligatoires. Un site intéressant pour vous aider : <http://www.cursusmundus.com/stages-a-letranger>



Aides de l'Université

Erasmus stage

Conditions :

- inscription à l'Université de La Réunion ;
- nationalité d'un des 31 pays participant, une carte de résident valable 10 ans ou le statut de réfugié politique ou d'apatride ;
- stage obligatoire à l'obtention de leur année
- votre stage dans une entreprise en Europe, hors France métropolitaine et autre DOM-TOM ;
- durée minimale de 3 mois et maximale de 12 mois pour des formations à l'Université. S'agissant des formations courtes (type BTS ou DUT) : période de 2 mois minimum à 12 mois.

Formations prioritaires :

- les 2èmes années de DUT de l'IUT Saint-Pierre
- les Licences Pro de l'IUT Saint-Pierre
- la 3ème année de Licence en Gestion des Activités Touristiques de l'IAE
- le Master en Management des Activités Touristiques de l'IAE
- le Master en Management International de l'IAE
- le Master en Droit: Relations Internationale de l'UFR Droit et Economie
- la 1ère année de Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication de l'UFR Sciences et Technologies
- la 2ème année de Master en Information et Communication de l'UFR Lettres et Sciences Humaines



Information
Jeunesse



CRIJ Réunion

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

ACTUEL

CRIJ Réunion

Candidature :

- Contacter le responsable des stages de votre formation.
- Financement de l'Union Européenne cumulable avec d'autres aides.

Vous devez compléter [le formulaire de candidature en ligne](#) sur le site de la Direction des relations internationales de l'Université sur lequel il apposera sa décision qu'il transmettra à la DRI.

Constitution du dossier Erasmus-stage après sélection :

La DRI contacte les étudiants sélectionnés pour établir [le dossier Erasmus-stage](#) qui comprend :

- le contrat financier Erasmus ;
- ses annexes : convention de stage avec le programme détaillé du stage, la Charte Qualité du stagiaire Erasmus.

Dossier complet : attribution de la bourse :

Remise des 2 attestations Erasmus puis versement de la bourse en deux fois :

- 80% en début dès réception de l'attestation d'arrivée ;
- solde de 20 % dès réception de l'attestation de fin de stage et du rapport Erasmus-stage.

Informations : le financement des frais de transport n'est éligible que dans le cas de vols qui sont pris au plus près des dates de début et de fin de stage sans séjour complémentaire à Paris (une semaine à l'aller et 2 jours au retour maximum).

UNIVERSITE DE LA REUNION

15 avenue René Cassin – BP 7151

97490 Saint-Denis Messag 9

Tel : 02 62 93 80 80

Fax : 02 62 93 80 06

Web: www.univ-reunion.fr/

Courriel : contact@univ-reunion.fr

- Direction des Relations Internationales - DRI

Tel : 02 62 93 83 21 / Fax : 02 62 93 83 20

Bourse de mobilité internationale

Conditions :

- étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ou bénéficiant d'une aide d'urgence du CROUS
- mobilité est obligatoire, qu'elle s'effectue à l'étranger et qu'elle est de 2 mois minimum et non rémunérée.

UNIVERSITE DE LA REUNION

15 avenue René Cassin – BP 7151

97490 Saint-Denis Messag 9

Tel : 02 62 93 80 80

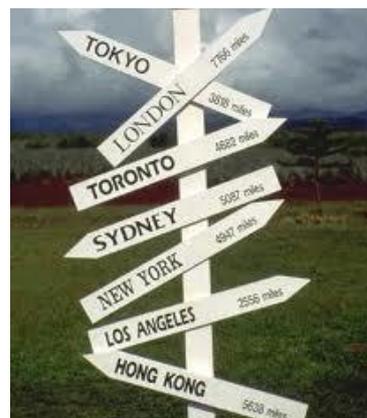
Fax : 02 62 93 80 06

Web: www.univ-reunion.fr/

Courriel : contact@univ-reunion.fr

- Direction des Relations Internationales - DRI

Tel : 02 62 93 83 21 / Fax : 02 62 93 83 20



CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Bourse de mobilité internationale de niveau avancé M2 et doctorat

Conditions :

- inscription en M2 ou doctorat
- pour les étudiants ne pouvant pas bénéficier des aides à la mobilité du conseil régional de La Réunion et/ou de l'aide au transport de LADOM- Réunion (ex ANT-Réunion)

Informations :

Les deux dispositifs de bourses de mobilité internationale ne sont pas cumulables.
L'attribution de ces bourses n'est pas automatique et se fait au vu des résultats universitaires des étudiants. Les dossiers sont à retirer à la DRI.

UNIVERSITE DE LA REUNION

15 avenue René Cassin – BP 7151
97490 Saint-Denis Messag 9
Tel : 02 62 93 80 80
Fax : 02 62 93 80 06
Web: www.univ-reunion.fr/
Courriel : contact@univ-reunion.fr
- Direction des Relations Internationales - DRI
Tel : 02 62 93 83 21 / Fax : 02 62 93 83 20

Bourses à la mobilité internationale allouée à l'université par le Ministère de l'Enseignement supérieur

Conditions :

- étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ou les étudiants non boursiers non imposables dès lors qu'ils ont leur propre déclaration fiscale et qu'ils bénéficient d'une aide d'urgence du CROUS

UNIVERSITE DE LA REUNION

15 avenue René Cassin – BP 7151
97490 Saint-Denis Messag 9
Tel : 02 62 93 80 80
Fax : 02 62 93 80 06
Web: www.univ-reunion.fr/
Courriel : contact@univ-reunion.fr
- Direction des Relations Internationales - DRI
Tel : 02 62 93 83 21 / Fax : 02 62 93 83 20



ACTUEL

CRIJ Réunion

Autres aides

Allocation de stage pour les étudiants – Conseil général de La Réunion

Conditions :

- niveau Bac + 2 minimum
- remplir les conditions générales d'accès aux aides départementales

Candidature :

Télé-inscription sur le site www.cg974.fr/net-bourses

Informations :

- aide financière forfaitaire de 1000euros
- allocation unique ne pouvant intervenir une seule fois dans le cursus de l'étudiant

DIRECTION DE L'EDUCATION – CONSEIL GENERAL DE LA REUNION

26 avenue de la Victoire
97400 Saint-Denis
Tel : 0 800 800 596
Web : www.cg974.fr



Stage en entreprise des lycéens et apprentis (SEHA)

Conditions :

- inscription en Bac pro, BTS ou formation d'apprentis
- remplir les conditions générales d'accès aux aides départementales

Candidature :

Télé-inscription sur le site www.cg974.fr/net-bourses

Informations :

- aide financière forfaitaire de 1000euros
- allocation unique ne pouvant intervenir une seule fois dans le cursus de l'étudiant

RECTORAT

24 avenue Georges Brassens
97702 Saint-Denis cedex 9
Tel : 02 62 48 10 10
Fax : 02 62 28 69 48
Web : <http://www.ac-reunion.fr/>
Web : <http://www.ac-reunion.fr/daet/mobilite-stage.html>
- contact direct DES 2 – Pôle Vie de l'Elève : Tel : 02 62 48 11 21 ou 14 96
- contact direct Secrétariat DES : Tel : 02 62 48 14 88

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité - LADOM

L'AGENCE DE L'OUTRE MER POUR LA MOBILITE – LADOM

Immeuble Quartz
 216/218 Boulevard Jean Jaures
 97490 Sainte-Clotilde
 Tel : 02 62 72 18 40
 Web : <http://www.ladom.fr/>

L'AGENCE DE L'OUTRE MER POUR LA MOBILITE – LADOM

5 - 7, rue Rodier
 97410 Saint-Pierre
 Tel : 02 62 35 84 10
 Fax : 02 62 96 47 35
 Web : <http://www.ladom.fr/>

Organisme

JEV LANGUES

Ludovic PROUVOST - 28 rampe Ozoux Résidence Ozoux Appt 7
 97400 SAINT DENIS
 Tél : 0262 97 08 78 Portable : 0692 67 44 85
 Courriel : ludovic.prouvost@sfr.re
 Web : <http://www.jev-langues.com/>

